



QUESTIONNAIRE SUR L'INCAPACITÉ

Répondre **Vrai** ou **Faux** aux énoncés suivants:

	Vrai	Faux
1 Les aveugles entendent mieux que les autres personnes.		
2 La langue des signes du Québec (LSQ) utilisée par les personnes sourdes est une langue comme les autres.		
3 Les paraplégiques souffrent souvent de problèmes de santé mentale.		
4 Des paraplégiques qui possèdent des compétences recherchées se voient très souvent refuser un emploi.		
5 Les personnes sans bras ont de la difficulté à accomplir des tâches quotidiennes telles que se nourrir, s'habiller, écrire, etc.		
6 La sclérose en plaques est une forme de maladie mentale.		
7 Les personnes atteintes de paralysie cérébrale vivent rarement plus de quarante ans.		
8 Les personnes ayant un handicap mental ou une déficience développementale sont aussi atteintes d'une maladie mentale.		
9 Les personnes atteintes d'épilepsie peuvent poser un danger dans le milieu de travail puisque, pendant des crises épileptiques imprévues, elles peuvent se blesser ou blesser leurs collègues.		
10 Au travail, les personnes ayant un handicap ont tendance à prendre davantage de congés de maladie.		
11 Les aveugles ont un taux plus élevé d'accidents au travail.		
12 Les personnes sourdes sont d'excellents employés dans des milieux bruyants.		
13 Tous les paraplégiques dépendent entièrement de fauteuils roulants pour leur mobilité.		
14 Bon nombre de personnes sourdes se perçoivent comme membres d'une minorité culturelle, plutôt que d'une communauté de personnes handicapées.		

	Vrai	Faux
15 La sclérose en plaques est une maladie contagieuse.		
16 La paralysie cérébrale est une condition évolutive.		
17 L'embauche de personnes ayant un handicap est coûteuse.		
18 Il sera difficile de convaincre les cadres d'embaucher des candidats épileptiques, puisque cette mesure entraînera une augmentation des primes d'indemnisation des accidents de travail et d'assurance-accidents de l'entreprise.		
19 Les personnes atteintes de SIDA ou qui sont séropositives pour le VIH ne peuvent pas travailler dans une garderie pour enfants, parce qu'ils peuvent infecter les enfants et représentent donc un risque à la sécurité.		
20 Au travail, les personnes ayant un handicap ont souvent besoin d'aide supplémentaire de leurs collègues pour répondre aux exigences de leur emploi.		
21 Une personne atteinte du SIDA ou qui est séropositive pour le VIH est considérée comme une personne ayant un handicap.		
22 Une personne sourde est incapable d'utiliser le téléphone et, par conséquent, elle ne peut occuper un poste de bureau.		
23 Les personnes atteintes de déficience psychiatrique représentent souvent un danger public.		
24 Si une personne malentendante voulait mieux entendre, il suffirait qu'elle porte un appareil auditif.		
25 Les personnes atteintes de déficience psychiatrique sont souvent peu fiables comme employés.		
26 Un employeur ne peut pas refuser automatiquement d'embaucher une personne ayant un handicap parce qu'elle ne peut pas exécuter toutes les fonctions exigées par le poste.		
27 L'alcoolisme ou la toxicomanie est considéré comme un handicap.		



RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR L'INCAPACITÉ

1. *Les aveugles entendent mieux que les autres personnes.*
FAUX De nombreux aveugles s'entraînent à écouter plus attentivement. Les voyants peuvent acquérir cette compétence avec la même pratique.
2. *La Langue des signes du Québec (LSQ) utilisée par les personnes sourdes est une langue comme les autres.*
VRAI Comme toute autre langue, la LSQ a des règles de grammaire, de ponctuation et un ordre syntaxique. Comme toute autre langue, elle évolue et tolère les régionalismes et d'autres jargons. Et, comme dans toute autre langue, il faut une longue période d'apprentissage et de pratique pour maîtriser la langue.
3. *Les paraplégiques souffrent souvent de problèmes de santé mentale.*
FAUX L'incidence de problèmes de santé mentale n'est pas plus élevée que dans la population générale. Bien entendu, un paraplégique peut sombrer dans une dépression à cause des obstacles au maintien d'un emploi et d'une vie autonome.
4. *Des paraplégiques qui possèdent des compétences recherchées se voient très souvent refuser un emploi.*
VRAI Une analyse statistique du marché du travail révèle une incidence de chômage plus élevée chez les personnes ayant un handicap et, au sein de ce groupe, le taux de chômage est plus élevé chez les personnes ayant des handicaps plus évidents.
5. *Les personnes sans bras ont de la difficulté à accomplir des tâches quotidiennes telles que se nourrir, s'habiller, écrire, etc.*
FAUX Les orteils et les pieds peuvent servir à accomplir ces tâches.
6. *La sclérose en plaques est une forme de maladie mentale.*
FAUX De nombreuses personnes qui ont eu des problèmes de vision double, de fatigue chronique, de manque de coordination ou encore des difficultés d'élocution ou une combinaison de ces problèmes, mais qui

n'ont pas encore reçu le diagnostic de sclérose en plaques ont été qualifiées « d'hystériques » ou « d'hypocondriaques » par les médecins qui n'ont pas encore fait le lien entre leurs symptômes et la sclérose en plaques. (NOTA : Cela ne signifie pas qu'une personne ayant l'un ou l'autre ou la totalité de ces symptômes est atteinte de sclérose en plaques.) Deuxièmement, lorsqu'une personne reçoit le diagnostic de sclérose en plaques, elle peut être déprimée. La dépression n'est pas une composante de la maladie – il s'agit plutôt d'une réaction situationnelle assez commune chez bon nombre de personnes qui, s'étant toujours perçues comme étant physiquement aptes, apprennent qu'elles sont atteintes d'une incapacité.

7. *Les personnes atteintes de paralysie cérébrale vivent rarement plus de 40 ans.*

FAUX Les personnes atteintes de paralysie cérébrale ont une espérance de vie normale qui, comme n'importe qui d'autre, varie beaucoup d'une personne à l'autre.

8. *Les personnes ayant un handicap mental ou une déficience développementale sont aussi atteintes d'une maladie mentale.*

FAUX La déficience développementale et la maladie mentale sont souvent confondues. Les personnes atteintes d'une déficience développementale ont un retard d'apprentissage ou une capacité d'apprentissage limitée. L'incidence de maladie mentale n'est pas plus élevée dans ce groupe que dans les autres groupes de la société.

9. *Les personnes atteintes d'épilepsie peuvent poser un danger dans leur milieu de travail puisque, pendant des crises épileptiques imprévues, elles peuvent se blesser ou blesser des collègues.*

FAUX Les études industrielles ont démontré que les personnes souffrant d'épilepsie ont une fiche sécuritaire un peu meilleure que les autres travailleuses et travailleurs. D'autres études démontrent qu'il n'y a aucune différence marquée entre les épileptiques et les non épileptiques en ce qui concerne les taux d'accidents.

10. *Au travail, les personnes ayant un handicap ont tendance à prendre davantage de congés de maladie.*

FAUX Ce mythe n'est nullement appuyé par les statistiques sur le marché du travail.

11. *Les aveugles ont un taux plus élevé d'accidents au travail.*
FAUX Il semble qu'un journaliste du *Wall Street Journal* qui était contre la *American with Disabilities Act* (loi sur les Américains ayant un handicap) a perpétué ce mythe. Il a prétendu que cette conclusion d'un chercheur avait été rapportée dans le *Journal of the American Medical Association* (revue de l'association médicale américaine). D'après les études menées dans le milieu de travail, il n'y a aucune différence entre le taux d'accidents des aveugles et celui des voyants.
12. *Les personnes sourdes sont d'excellents employés dans les milieux de travail bruyants.*
FAUX En réalité, les bruits forts d'une certaine fréquence peuvent causer encore plus de dommage à l'ouïe. Chez certaines personnes malentendantes, les bruits à certaines fréquences sont perçus comme beaucoup plus bruyants que chez une personne à l'ouïe normale. Ce phénomène s'appelle le « recrutement ». Les personnes avec une condition de recrutement sont susceptibles aux bruits faibles et l'exposition à ce genre de bruit cause non seulement de la frustration chez la personne, mais aussi de la douleur dans l'oreille interne.
13. *Tous les paraplégiques dépendent entièrement de fauteuils roulants pour leur mobilité.*
FAUX La paraplégie est une condition de paralysie à différents degrés. Certains paraplégiques peuvent marcher avec des béquilles ou des cannes, et d'autres sont obligés de se déplacer en fauteuil roulant.
14. *Bon nombre de personnes sourdes se perçoivent comme membres d'une minorité culturelle, plutôt que d'une communauté de personnes handicapées.*
VRAI Les Sourds ont leur propre histoire, leur système de valeurs, leurs blagues, leur langue, leur système d'éducation, leurs relations et leurs règles sociales. Pour bon nombre de Sourds, le français est une langue seconde.
15. *La sclérose en plaques est une maladie contagieuse.*
FAUX La sclérose en plaques est une maladie auto-immune chronique, progressive et parfois incapacitante du système nerveux central. Elle n'est PAS contagieuse. La sclérose en plaques est une

maladie auto-immune, ce qui signifie que le corps se retourne contre lui-même : le système immunitaire détruit à tort les cellules et le tissu de myéline sains. D'habitude, la myéline isole les nerfs partout dans le corps et leur permet de transmettre des impulsions rapidement, sans heurts ou interruption. Lorsque la myéline est endommagée d'une façon quelconque, des plaques ou des cicatrices se forment et bloquent le flot ininterrompu d'impulsions électriques entre le cerveau et le corps, produisant les symptômes de la sclérose en plaques. Il n'y a PAS de cas typique de cette maladie, dont la cause est inconnue. Cependant, il semble y avoir une certaine prédisposition génétique.

16. *La paralysie cérébrale est une condition évolutive.*

FAUX La paralysie cérébrale est une condition permanente non évolutive, non progressive et non héréditaire qui touche 2 ou 3 personnes sur 1000. La maladie ne met pas la vie en danger. Le développement du cerveau commence au début de la grossesse et se poursuit jusqu'à environ trois ans. Tout dommage au cerveau pendant cette période peut entraîner la paralysie cérébrale. Le dommage nuit à la transmission des messages entre le cerveau et le corps.

17. *L'embauche de personnes ayant un handicap est coûteuse.*

FAUX L'embauche d'une personne ayant un handicap peut nécessiter qu'un lieu de travail « inaccessible » soit adapté afin de « l'aménager » pour celle-ci. Les adaptations désignent « tout aménagement du milieu de travail ou des procédures de travail qui permet à une personne ayant un handicap de faire le travail. » D'après le Réseau des aménagements du lieu de travail au Canada [JANCAN], l'aménagement peut inclure des aides ou appareils techniques, ainsi que des modifications physiques au lieu de travail. La plupart des adaptations peuvent être apportées à prix modique : la moitié des adaptations coûtent moins de 250 \$ et plusieurs ne coûtent rien. Les employeurs qui ont apporté des adaptations disent que les économies réalisées représentent en moyenne 27 fois le coût de l'adaptation.

18. *Il sera difficile de convaincre les cadres d'embaucher des candidats épileptiques, puisque cette mesure entraînera une augmentation des primes d'indemnisation des accidents de travail et d'assurance-accidents de l'entreprise.*

FAUX Il faut garder à l'esprit que les taux d'assurance-accidents ne sont pas basés sur la personne embauchée, mais sur les accidents qui se produisent réellement dans l'entreprise et dans l'industrie.

19. *Les personnes atteintes de SIDA ou qui sont séropositives pour le VIH ne peuvent pas travailler dans une garderie pour enfants parce qu'ils peuvent infecter les enfants et représentent donc un risque à la sécurité.*

FAUX À la condition que la garderie mette en place les mesures de sécurité requises pour le traitement de personnes ayant des coupures ou des plaies ouvertes, l'employé séropositif ne pose aucun risque à la sécurité des enfants.

20. *Au travail, les personnes ayant un handicap ont souvent besoin d'aide supplémentaire de leurs collègues pour répondre aux exigences de leur emploi.*

FAUX Ils ont besoin d'un lieu de travail accessible et d'emplois qui ont été adaptés ou créés pour répondre à leurs besoins.

21. *Une personne atteinte du SIDA ou qui est séropositive pour le VIH est considérée comme une personne ayant un handicap.*

VRAI Dans la jurisprudence en matière de droits de la personne, l'expression « personne ayant un handicap » est interprétée de manière à inclure les personnes atteintes du SIDA et les séropositifs pour le VIH.

22. *Une personne sourde est incapable d'utiliser le téléphone et, par conséquent, elle ne peut occuper un poste de bureau.*

FAUX Les tâches d'un poste de bureau peuvent être adaptées en fonction des capacités d'une personne sourde. Une adaptation possible est l'installation d'un ATS (appareil téléscripteur pour les personnes sourdes) qui permet aux sourds de communiquer par téléphone en utilisant un clavier. Un ATS ne peut communiquer qu'avec un autre ATS. Pour communiquer avec des personnes entendantes, les personnes sourdes équipées d'un ATS utilisent généralement un service de réponse téléphonique employant des personnes entendantes qui transmettent l'appel. Bien sûr, les systèmes de messagerie sans fil gagnent rapidement en popularité, puisqu'ils permettent à l'utilisateur d'envoyer et de recevoir des

courriels, des messages ATS, des fax et des messages par l'entremise de la synthèse de la parole en texte et du texte en parole. Veuillez noter que le terme ATS est le terme préféré sur le plan culturel, puisqu'il inclut les utilisateurs entendants. Le terme ATME sous-entend que seules les personnes sourdes utilisent l'appareil, alors qu'en réalité les personnes entendantes l'utilisent aussi. Veuillez noter aussi que l'arrivée de la messagerie texte entraîne une évolution rapide dans ce milieu.

23. *Les personnes atteintes de déficience psychiatrique représentent souvent un danger public.*

FAUX Dans la cause de *R. c. Swain* des années 1990, la Cour suprême du Canada a rejeté l'argument stipulant que toutes les personnes trouvées non coupables pour cause d'aliénation devraient automatiquement être incarcérées. La Cour a accepté l'argument que les personnes trouvées non coupables pour aliénation ne représentent pas toutes un danger public et qu'une audience indépendante doit être prévue pour établir le danger potentiel. De plus, les statistiques n'appuient pas ce raisonnement.

24. *Si une personne malentendante voulait mieux entendre, il suffirait qu'elle porte un appareil auditif.*

FAUX Dans certains cas, le port d'un appareil auditif nuit à la capacité d'entendre ou, pire encore, il cause de la douleur à la personne qui le porte. Les appareils auditifs ne sont pas efficaces dans tous les cas.

25. *Les personnes atteintes de déficience psychiatrique sont souvent peu fiables comme employés.*

FAUX Certaines personnes atteintes de déficience psychiatrique peuvent nécessiter une forme quelconque d'adaptation de leur poste, comme la réorganisation des fonctions de l'emploi, la réduction des heures de travail, ainsi que des heures de congé pour se rendre à des rendez-vous médicaux. Cependant, bon nombre de personnes atteintes de déficience psychiatrique peuvent fonctionner avec efficacité dans leur poste.

26. *Un employeur ne peut pas refuser automatiquement d'embaucher une personne ayant un handicap parce qu'elle ne peut pas exécuter toutes les fonctions exigées par le poste.*

VRAI Les lois en matière de droits de la personne obligent l'employeur à apporter les adaptations nécessaires pour accommoder une personne ayant un handicap, jusqu'à la contrainte excessive. Le terme « adaptation » désigne la prise de mesures, d'aménagements ou d'ajustements appropriés dans le lieu de travail pour éliminer les obstacles à l'embauche d'un employé ayant un handicap.

27. *L'alcoolisme ou la toxicomanie est considéré comme un handicap.*

VRAI La jurisprudence en matière de droits de la personne et certaines lois en matière de droits de la personne (p. ex., en Nouvelle-Écosse) définissent la dépendance à l'alcool et aux drogues comme une incapacité

